

LA COOPERATION FRANCAISE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS DANS LE BASSIN DU CONGO

Les objectifs de la coopération française

Un objectif majeur : la préservation des écosystèmes forestiers. Pour la France, il s'agit principalement de valoriser au mieux le patrimoine naturel du bassin du Congo au plan économique, social et environnemental.

L'action de la France vise à la fois :

- l'augmentation du revenu des Etats par l'amélioration du système d'octroi de concessions forestières et la révision des législations sur la forêt dans les différents pays de la région
- l'amélioration du niveau de vie des populations locales par le soutien à la filière « bois » dans son ensemble et par une meilleure implication des populations dans les processus de décision au plan local (concession forestière, périphérie des aires protégées...).
- la protection de la biodiversité dans les aires protégées, mais surtout en dehors de ces aires au niveau des concessions par le soutien au processus d'aménagement forestier et de gestion locale contractuelle de ces ressources.

Les engagements stratégiques de la France vis-à-vis des forêts du Bassin du Congo

A Johannesburg : la France a affirmé son intérêt pour l'appui institutionnel aux pays en voie de développement pour une meilleure prise en compte de l'environnement et une gestion plus rationnelle et décentralisée du patrimoine naturel... A Paris, en janvier 2003, lors de la première réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), elle a rappelé ses engagements et confirmé sa volonté de coopération dans le domaine des forêts dans le Bassin du Congo.

Les apports scientifiques, techniques et financiers

La recherche : elle capitalise des décennies de travaux en partenariat dans la région menés à l'échelle locale, nationale et régionale principalement par trois institutions : le CIRAD, l'IRD, le CNRS.

Les ressources humaines et l'assistance technique : plus de 20 assistants techniques et chercheurs scientifiques sont mobilisés sur le terrain pour mener à bien, en concertation avec les équipes locales et avec les autres bailleurs de fonds, la définition des stratégies, la mise en œuvre des actions, la réalisation des objectifs. La formation des capacités locales constitue aussi l'une des priorités, notamment grâce au projet à compétence régionale « FORINFO » et au projet mobilisateur « forêt et développement durable ».

En termes financiers, les engagements pris en 2003 étaient les suivants : 50 M€ répartis comme suit : 15 M€ pour le MAE, 5M€ pour le FFEM et 30 M€ pour l'AFD. A ce jour, les actions engagées ou devant l'être sur la période portent sur plus de 40 M€ : MAE :11,5 M€ , AFD : 22 M€ , FFEM :7 M€. Ces financements sont complétés par les ressources propres des Organismes de recherches et des Organisations Non Gouvernementales.

Les perspectives

La France a accepté de jouer le rôle de facilitateur dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour une période de deux années à compter de février 2005.

Un plan d'action résultant d'une étroite concertation entre les actuels 29 membres sera adopté à l'issue du sommet de la COMIFAC et de la 3ème réunion du Partenariat. La France s'attachera à promouvoir la réalisation des objectifs du Plan de convergence de la COMIFAC retenus comme prioritaires pour 2003-2005. Elle jouera par ailleurs son rôle de bailleur de fonds national et régional, d'appui technique et scientifique à l'aide de ses assistants techniques.